

# 6<sup>ème</sup> COURSE DE COTE ARGENTON-BOUGLON

## 18 et 19 AOÛT 2023

**FFSA**COUPE DE  
FRANCE **MONTAGNE**

### RÈGLEMENT PARTICULIER



L'Association Sportive Automobile GASCOGNE AGENAIS

avec le concours du CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS

sous le patronage des communes d'ARGENTON et BOUGLON

avec le concours de la **Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne (3CLG)**

Organise le **Vendredi 18 Août 2023 et Samedi 19 Août 2023**,  
Une épreuve Automobile Régionale, dénommée :

## **6<sup>e</sup> COURSE DE COTE RÉGIONALE ARGENTON-BOUGLON**

Cette épreuve compte pour :

- **La Coupe de France de la Montagne 2023 (coefficient 1)**
- **Le Championnat Régional de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud pilotes 2023**
- **Le Championnat Régional de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud commissaires 2023**
- **Le Challenge de l'ASA Gascogne Agenais pilotes 2023**
- **Le Challenge de l'ASA Gascogne Agenais commissaires 2023**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud sous le N°27 en date du 24/04/2023 et enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° 323 en date du 24/04/2023.

Permis d'organisation FFSA

n° **323** date **24/04/2023**

Ligue du Sport Automobile  
Nouvelle Aquitaine Sud  
2 avenue de l'Université  
33400 Talence  
06 57 22 29 80  
sport@lisa.nouvelle-aquitaine.fr

Le présent Règlement complète le Règlement Standard des Courses de Côte 2023

### ***Organisateur technique***

Nom : CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS

Adresse : 96 Chemin de Laclavette 47200 MARMANDE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **ARTICLE 1.1 P : OFFICIELS**

#### ***Président du Collège***

#### ***des Commissaires Sportifs***

Robert COMBE

Licence N° 11108 - 1006

#### ***Commissaires Sportifs***

Flavien ERRERA  
Monique NOBLE

Licence N° 250449 – 1013  
Licence N° 120099 - 1016

#### ***Directeur de Course***

Roger DESMOULINS

Licence N° 4799 - 1110

#### ***Directeur de Course Adjoint***

Françoise BOUCHON  
Christophe ORTIZ

Licence N° 17644 – 1004  
Licence N° 49986 - 1205

#### ***Commissaire Technique Responsable***

Jean-Marie MAIRE-HEGUY

Licence N° 29577 - 1010

#### ***Commissaires techniques***

Patrick BATARD  
Patrick MAURIAL  
Xavier GRANDE

Licence N° 146650 - 1013  
Licence N° 41237 - 1009  
Licence N° 250994 - 0914

#### ***Chargé de la mise en place des moyens***

Philippe QUIOC

Licence N° 204054 – 1006

#### ***Chargé des relations avec les concurrents***

Philippe JEAN  
Hélène DERIAUD

Licence N° 22816 - 1006

#### ***Chargé des commissaires de route***

Fabrice ZAIA

Licence N° 187750 – 1006

## **Chronométrateurs**

Monique BOUGEOIS  
Frédéric DUCROCQ  
Christiane ZONTA

Licence N° 132559 – 1004  
Licence N° 19399 – 1004  
Licence N° 45048 – 1003

## **Médecin**

Dr. Dominique GILLET

## **Chargé de presse**

Jean-Paul QUIOC

### **ARTICLE 1.2 P : HORAIRES**

*Clôture des engagements :* Mardi 15 Août 2023 à minuit (date du cachet de la poste faisant foi)

*Publication de la liste des engagés :* Mercredi 16 Août 2023

*Vérifications administratives :* Vendredi 18 Août 2023 de 15h à 19h  
Samedi 19 Août 2023 de 7h15 à 8h30 (salle des fêtes d'Argenton)

*Vérifications techniques :* Vendredi 18 Août 2023 de 15h15 à 19h15  
Samedi 19 Août 2023 de 7h30 à 8h45 (parking salle des fêtes)

### **Les vérifications s'effectueront dans le parc concurrent pour les concurrents des Groupes D/E et CN/CNF/CM.**

*Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :*  
Samedi 19 Août 2023 à 8h55 – 50 mètres avant la ligne de départ

*Briefing des commissaires :*  
Samedi 19 Août 2023 de 7h45 à 8h (salle des fêtes d'Argenton au petit-déjeuner)

*Essais libres (2 à 3 montées)* Samedi 19 Août 2023 de 9h à 10h30

*Essais chronométrés (2 montées)* Samedi 19 Août 2023 de 10h30 à 12h00

*Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :*  
Samedi 19 Août 2023 à 12h30 – 50 mètres avant la ligne de départ

## **Course**

*1<sup>ère</sup> montée de course :* Samedi 19 Août 2023 à 13h30

*2<sup>ème</sup> montée de course :* Samedi 19 Août 2023 à 14h30

*3<sup>ème</sup> montée de course :* Samedi 19 Août 2023 à 15h30

*4<sup>ème</sup> montée de course :* Samedi 19 Août 2023 à 16h30

### **Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et seront susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

*Affichage des résultats provisoires* Samedi 19 Août 2023 environ 15 min après la dernière montée

*Podium protocolaire* Samedi 19 Août 2023  
Sur la ligne de départ à la redescente des concurrents

*Remise des prix* Samedi 19 Août 2023, 30 minutes après l'affichage  
Salle des fêtes d'Argenton

### *Réunion du Collège des Commissaires Sportifs*

1<sup>ère</sup> réunion : Samedi 19 Août 2023 à 8h, salle des fêtes d'Argenton  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## **ARTICLE 1.3 P : VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOURY, « Le Clavier » 47250 BOUGLON.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents doivent présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et leur passeport technique.

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit :

**Samedi 19 Août 2023 après 8h45.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement signée et affichée par le Directeur de Course.

Pesage des voitures : pesée libre.

## **ARTICLE 1.5 P : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Parc concurrent (Relatif à l'Article 6.5p) :

Afin de permettre une optimisation de la surface du parc concurrent, les véhicules des accompagnants devront être garés à l'extérieur du parc concurrent. Toute incompréhension ou mauvaise foi d'un concurrent à ce sujet sera portée à la Direction de course sous peine de mise hors course.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **ARTICLE 3.1 P : ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante :

**Philippe QUIOC – CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS – 473 Route de Montpouillan – 47250 GUERIN**

Jusqu'au Mardi 15 Août 2023 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 280 €, réduits à **140 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

**Pour les engagements reçus avant le Lundi 31 Juillet 2023, une réduction de 10 € sera appliquée, soit 130 €.**

Pour les licenciés de l'ASA Gascogne Agenais, une réduction de 10 € sera appliquée, soit 120 € avant le Lundi 31 Juillet 2023, ou 130 € après cette date.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **ARTICLE 4.1 P : VOITURES ADMISES**

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à **100**.

Les groupes et classes sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte 2023 (voir tableau Coupe de France de la Montagne).

**Nota : Les voitures possédant un PTH et dont le modèle est éligible en moderne (voir liste sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org)) sont admises à participer à des courses de côte modernes aux conditions fixées dans le règlement standard des Courses de Côte 2023.**

#### **ARTICLE 4.2 P : CARBURANTS-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2023.

#### **ARTICLE 4.2.1 P : ECHAPPEMENT**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2023.

#### **ARTICLE 4.3 P : NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2023.

#### **ARTICLE 4.4 P : MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2023 – Tableau de sécurité

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

*Voir règlement standard des Courses de Côte 2023*

Publicité obligatoire : SASU PEUGEOT PATACCONI CASTELJALOUX

Publicité optionnelle : sera communiquée par additif

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

#### **ARTICLE 6.1 P : PARCOURS**

La course de côte d'Argenton-Bouglon se déroulera sur le CD 106 et CD 147 situés sur les communes d'Argenton et de Bouglon (47250) – voir plan en annexe.

*La course se déroulera en 4 montées.*

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : CD106 à Argenton

Arrivée : CD147, Ecole de Bouglon.

Longueur du parcours : 1200 mètres.

Pente moyenne : 8 %

**Modalités de retour au départ : les concurrents rejoindront en convoi, par le parcours de la Course et à vitesse modérée, le départ où ils seront rangés dans leur ordre de départ.**

Pré-grille de départ : D106 dans le bourg d'Argenton

Parc arrivée : D147E à Bouglon et bourg de Bouglon

#### **ARTICLE 6.2 P : ROUTE DE COURSE**

Pour rejoindre le départ, les concurrents emprunteront le circuit en convoi, après avoir été mis en pré-grille au niveau du Parc Pilotes.

#### **ARTICLE 6.3 P : FILE DE DEPART**

Situé sur le CD 106 à Argenton, sur une seule file.

Tous les concurrents devront aller tourner au fond de la pré-grille de départ. Les conducteurs devront se ranger en 1 seule file du même côté, dans la zone prévue à cet effet en respectant l'ordre de départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve

#### **ARTICLE 6.4 P : SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### **ARTICLE 6.4.1 P : Particularité de la présentation du Drapeau Rouge pour les Courses de Côte.**

Suite à une obstruction de la piste ou un accident nécessitant la mise en œuvre des secours, la course sera arrêtée par la présentation d'un drapeau rouge aux concurrents suivants, par les Commissaires du poste concerné. Les postes situés en aval devront également présenter le drapeau rouge et ce jusqu'à la ligne de départ. Les concurrents devront alors s'arrêter à l'endroit où ils reçoivent le drapeau et attendre les instructions des officiels.

#### **ARTICLE 6.5 P : PARC CONCURRENTS**

- Situé sur le parking de la salle des fêtes d'Argenton, sur le parking de l'Ecole et de la Mairie, sur la D106 ainsi que Route de Figuès à Argenton.
- Le parc concurrent est accessible à partir de 9h, le Vendredi 18 Août 2023.

Dans les parcs concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteurs pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis au moins 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

#### **ARTICLE 6.6 P : PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le parc concurrent à Argenton.

#### **ARTICLE 6.7 P : TABLEAU D'AFFICHAGE**

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, à l'entrée du local des vérifications administratives.

Pendant les essais et la course : 50 mètres avant la ligne de départ

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée finale : au même endroit que pendant les essais et la course.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **ARTICLE 6.8 P : PERMANENCE**

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

**Vendredi 18 Août 2023 de 14h à 19h00** à la salle des fêtes d'Argenton

**Samedi 19 Août 2023 de 7h30 à 19h00** à la salle des fêtes d'Argenton

Téléphone permanence : 06 09 86 77 12 ou 06 86 04 42 53.

**Centre de secours le plus proche :**  
**Centre de Secours de Casteljaloux – 05 53 76 07 40**  
**CHIC MARMANDE-TONNEINS - 05 53 20 30 40**

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **ARTICLE 7.1 P : ESSAIS**

Voir le règlement standard des Courses de Côte 2023.

#### **ARTICLE 7.2 P : CONFERENCE AUX PILOTES**

La conférence aux pilotes (briefing) sera écrite.

#### **ARTICLE 7.3 P : COURSE**

La procédure de départ se fera par feux tricolores.

Voir règlement standard des Courses de Côte 2023.

#### **ARTICLE 7.4P : ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les courses de côte régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement de la course s'effectuera sur la meilleure montée de course. En cas d'impossibilité d'effectuer une montée sur ennui mécanique, les concurrents devront avertir impérativement un chargé des relations avec les concurrents pour transmission à la direction de course, sous peine d'exclusion de la course.

Les classements provisoires seront affichés le Samedi 19 Août 2023, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée situé à Argenton.

Il sera établi :

- Un classement général « Sport » (Série A)
- Un classement général « Production » (Série B)
- Un classement féminin
- Un classement pour chacun des Groupes, tel que défini à l'Article 4.1 du règlement standard
- Un classement pour chacune des Classes, tel que défini à l'Article 4.1 du règlement standard

## ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<b>Scratch :</b>	<b>1<sup>er</sup> : 220 €</b>	<b>2<sup>e</sup> : 170 €</b>	<b>3<sup>e</sup> : 130 €</b>
<b>Groupe :</b>	<b>Moins de 3 Partants</b>	<b>1<sup>er</sup> : 100 €</b>	
	<b>Entre 3 et 9 Partants</b>	<b>1<sup>er</sup> : 120 €</b>	
	<b>10 Partants et +</b>	<b>1<sup>er</sup> : 150 €</b>	<b>2<sup>e</sup> : 80 €</b>
<b>Classe :</b>	<b>Entre 3 et 6 Partants</b>	<b>1<sup>er</sup> : 60 €</b>	
	<b>7 à 11 Partants</b>	<b>1<sup>er</sup> : 100 €</b>	<b>2<sup>e</sup> : 50 €      3<sup>e</sup> : 30 €</b>
	<b>12 Partants et +</b>	<b>1<sup>er</sup> : 150 €</b>	<b>2<sup>e</sup> : 110 €      3<sup>e</sup> : 80 €</b>
<b>Féminine :</b>	<b>Moins de 6 Partantes</b>	<b>1<sup>ère</sup> : 50 €</b>	
	<b>7 Partantes et +</b>	<b>1<sup>ère</sup> : 100 €</b>	<b>2<sup>e</sup> : 30 €</b>

Les prix ne sont pas cumulables ni redistribuables.

Tous les concurrents seront récompensés en lots et trophées.  
Tous les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le Samedi 19 Août 2023, 45 minutes maximum après l'affichage final, à la Salle des fêtes d'Argenton.

### Annexe engagement :

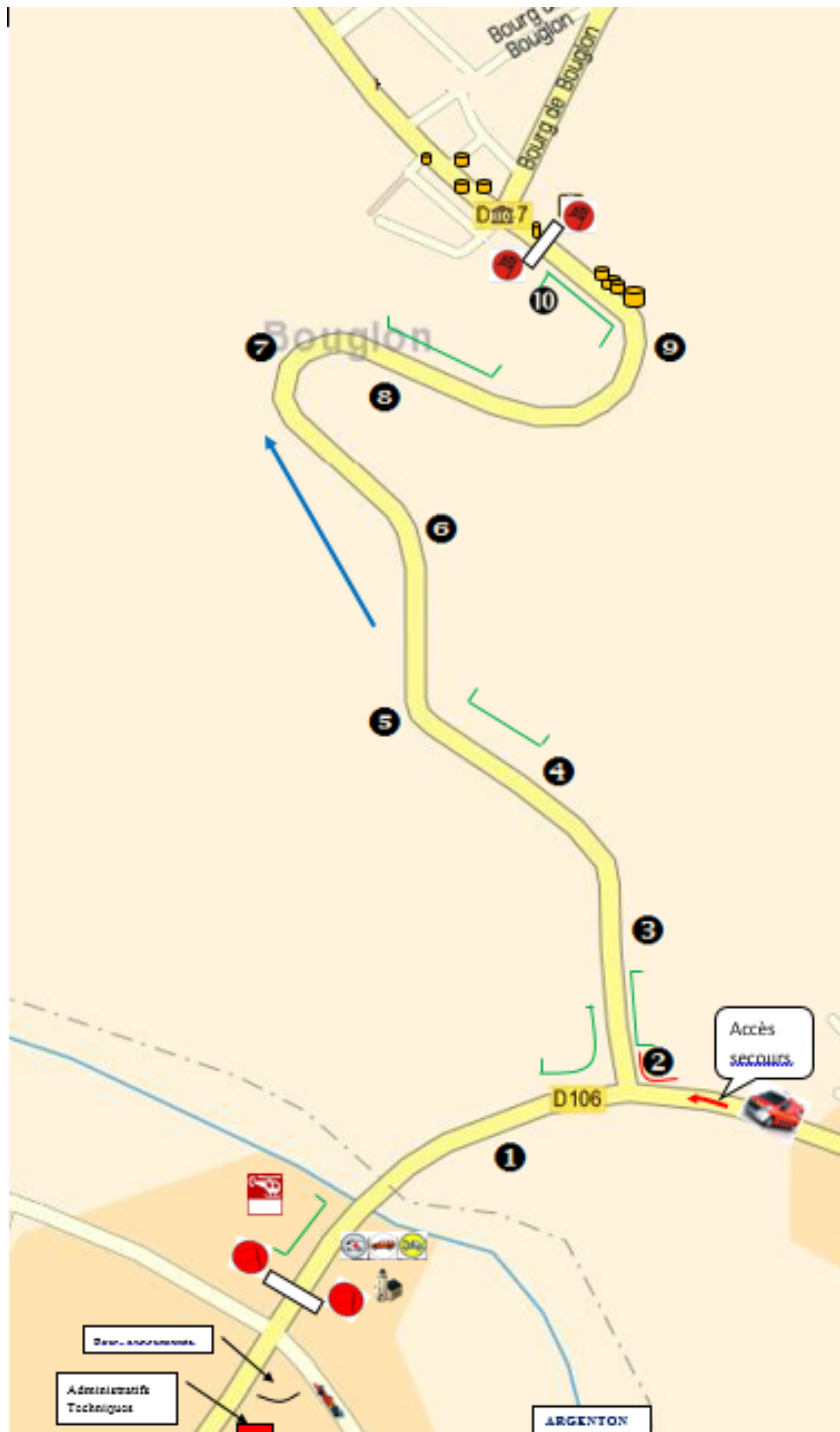
**Les pilotes participant à la 6ème Course de Côte d'Argenton-Bouglon et au 13ème Slalom en Côte d'Argenton-Bouglon bénéficieront d'une réduction sur l'engagement aux 2 épreuves, soit :**

**190 € pour les 2 épreuves au lieu de 220 € avant le Lundi 31 Juillet 2023,**

**200 € au lieu de 235 € après le Lundi 31 Juillet 2023**  
**(cachet de la poste faisant foi)**

**6<sup>e</sup> Course de Côte ARGENTON-BOUGLON  
18 et 19 Août 2023**

*Plan Général avec légende*



Pose de Commissaires et Cibistes	① ②	Ambulance et Médecin	
Dépanneuse		Quilles	
Balles rondes		Zone Public	
Zone interdit Public		Sens de la Course	
Zone parc fermé			

**6<sup>e</sup> COURSE DE COTE ARGENTON-BOUGLON**  
 18 et 19 août 2023

**PLAN DE SECURITE**



\* Les Zones "Interdit public" sont définies par des panneaux "Interdit Public" et des zones de surface en Rubalise **ROUGE**

\* Le circuit sera muni de :

- 10 postes de Commissaires de Route, répartis sur l'ensemble du circuit.  
Chaque Commissaire sera équipé, selon la réglementation FFSA de :
  - Drapeaux & matériel nécessaire
  - Extincteur
  - Liaison radio
  
- 2 ambulances :
  - Avec le personnel qualifié
  
- 1 véhicule de remorquage :
  - Pour le dégagement éventuel du circuit
  
- 1 médecin :
  - Dr GILLET Dominique

Les Pompiers ont été informés par courrier. Ils seront contactés par téléphone, si cela est nécessaire.